

SAS 3KATORZE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : Rue Champêtre
37390 LA MEMBROLLE S/CHOISILLE
803 857 135 RCS TOURS

---oOo---

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le premier décembre, à huit heures.

Madame Sigrid BUREAU,
Demeurant rue Champêtre - 37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE,
Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société 3KATORZE,
Associée unique et présidente de la société 3KATORZE,

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVE À :

- **Transfert du siège social,**
- **Extension de l'objet social,**
- **Modification du nom commercial,**
- **Modification corrélative des statuts,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

Transfert du siège social

L'Associée unique, décide de transférer le siège social du rue Champêtre - 37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE au 63 Boulevard Charles de Gaulle – 37540 SAINT CYR SUR LOIRE, et ce à compter du 1^{er} décembre 2025.

En conséquence, l'Associée unique modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 . SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé à SAINT CYR SUR LOIRE (37540) 63 Boulevard Charles de Gaulle."

Le reste de l'article demeure inchangé.

S.B.

DEUXIÈME DÉCISION

Extension de l'objet social

L'Associée unique, décide d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes :

- La vente de petits déjeuners, boissons non alcoolisées et prestations de restauration légère en évènementiel.

En conséquence, l'Associée unique modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 . OBJET

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

La fabrication d'éléments en matière plastique ainsi que:

- . le design, l'étude, la conception, la mise au point, la fabrication, l'impression par tous procédés et sur tous supports et la commercialisation de quelque manière que ce soit d'images ou d'œuvres de toute nature se rapportant à la communication et à la décoration sous toutes ses formes,*
- . toutes prestations concernant la fabrication et la pose d'adhésifs, de toiles, d'affiches, de panneaux publicitaires ainsi que le négoce sous toutes ses formes de ces produits,*
- . plus généralement, la conception, la fabrication et la vente, sous toutes ses formes, d'objets et de tous produits se rapportant à la communication, à la signalétique et à la décoration,*
- . toutes prestations se rapportant de manière générale à la décoration et à l'animation sous toutes ses formes et par tous moyens, notamment de vitrines, façades, véhicules, murs, sols, plafonds,*
- . l'agencement de tout type de surfaces, le home staging, la vente et la location de mobilier, de produits divers,*
- . l'acquisition, la création, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques, brevets, savoir-faire, se rapportant aux domaines ci-dessus,*
- . la régie, la gestion, la commercialisation, l'édition, la diffusion, la distribution de supports, de documents, d'objets de communication et de décoration,*
- . la création graphique en général et la conception de sites internet,*
- . l'activité d'agence de publicité, de communication, de décoration,*
- . le conseil et l'audit en communication, en décoration, en promotion des ventes, en marketing ainsi que la formation et l'organisation de cours, de séminaires, de congrès, de réunions, de manifestations dans les domaines ci-dessus,*
- . la vente de petits déjeuners, boissons non alcoolisées et prestations de restauration légère en évènementiel,*
- . toutes interventions en qualité d'apporteur d'affaires, de commissionnaires ou de mandataire ou en toute autre qualité se rapportant aux activités ci-dessus.*

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

TROISIÈME DÉCISION

Modification du nom commercial

L'Associée unique, décide d'adopter le nouveau nom commercial : I-MEDIA by 3KATORZE ; et prend acte que cette modification n'entraîne pas de changement de la dénomination sociale.

QUATRIÈME DÉCISION

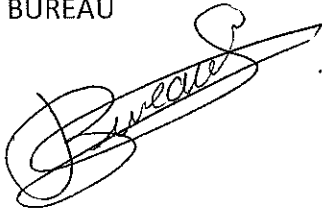
Pouvoirs à conférer en vue des formalités

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée unique, et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Sigrid BUREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sigrid Bureau', written over a horizontal line.